

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu tenue mardi le 5 avril 2022, à 19 h 30, au lieu ordinaire des assemblées.

Sont présents:

Mesdames les conseillères : **Jade Choinière-Pinard**
Laurence Hamel
Messieurs les conseillers : **Éric Lachance**
Alexandre Desrochers
Bruno Paquette
Alain Gaucher

formant le conseil au complet sous la présidence du maire Sylvain Raymond.

La greffière-trésorière et directrice générale, Madame Sophie Loubert, est également présente.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

49-04-22

Il est proposé par Madame Laurence Hamel, appuyée Madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point Divers ouvert.

Adoptée

2. Approbation des procès-verbaux du mois de mars 2022

50-04-22

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux du mois de mars 2022 et les avoir trouvés conformes, il est proposé par Monsieur Bruno Paquette, appuyé par Monsieur Alain Gaucher et résolu unanimement par les conseillers que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée

3. Correspondance

A) Demande de participation de la municipalité à la semaine nationale du don d'organes et de tissus

51-04-22

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Madame Laurence Hamel et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu démontre son appui à Transplant Québec pour la semaine nationale du don d'organes et de tissus en hissant le drapeau à

l'effigie du ruban vert devant l'hôtel de ville du **24 au 30 avril 2022 prochain** pour sensibiliser les citoyens à cette cause.

Adoptée

B) Semaine nationale de la santé mentale

52-04-22

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Paquette, appuyé par Monsieur Éric Lachance que la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée

C) Bourse jeune agriculteur (trice) de l'année

53-04-22

Il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement par les conseillers que la somme de trois cent dollars (300\$) soit versée à titre de partenariat avec la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour souligner le travail d'un(e) jeune agriculteur(trice) de 35 ans et moins qui a permis à son entreprise de se démarquer dans la région du Haut-Richelieu au cours de l'année 2021. Une bourse sera remise lors de la soirée du Gala de l'excellence le 3 juin 2022 prochain.

Adoptée

4. Approbation des dépenses du mois de mars 2022

54-04-22

Il est proposé par Monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par Monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement par les conseillers que les comptes, factures et salaires soient approuvés et payés, pour un montant total de **319 000,67\$** tel qu'il appert à l'annexe A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Adoptée

Je, soussignée, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter les dépenses approuvées et payées, telles que décrites précédemment.

Sophie Loubert
Greffière-trésorière

5. Appui à la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu

55-04-22

CONSIDÉRANT QUE la création de la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu, il y a cinq ans, a suscité un niveau d'acceptation élevé au niveau de la population desservie;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu remplit bien son mandat de service de première ligne et de proximité avec 1500 patients, délestant les urgences, dont celle de l'hôpital du Haut-Richelieu.

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu a créé un lieu de pratique pour une équipe médicale dont un médecin, deux infirmières praticiennes spécialisées (IPS) et une infirmière;

CONSIDÉRANT QUE d'autres emplois dérivés ont été nécessaires pour assurer le maintien de la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu soit une secrétaire administrative, une responsable à l'accueil, les services d'un comptable, d'un responsable de l'entretien, d'un déneigeur et l'entretien paysager.

CONSIDÉRANT QUE la proximité de la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu avec la pharmacie locale est un atout pour notre municipalité en ce qui a trait à la qualité de vie.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu a soutenu par résolution son désir de maintenir des services communautaires dans notre municipalité.

CONSIDÉRANT la refonte de la santé présentée par le ministre Christian Dubé, il semble essentiel de maintenir les services de proximité et de première ligne.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Monsieur Alexandre Desrochers et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu :

- réaffirme son intérêt à bénéficier des services de la Coopérative Solidarité Santé Saint-Blaise-sur-Richelieu sur son territoire tout en demandant aux décideurs, en matière de santé publique, de prendre en compte le bris de service potentiel et néfaste pour le réseau de la santé en mai prochain.
- demande aux décideurs de la santé publique de considérer la difficulté de recruter le personnel médical dans un contexte où l'attrait du secteur privé demeure très fort au détriment du secteur public.
- demander aux décideurs de rendre opérationnel l'accès aux services des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) sans la supervision des médecins.
- achemine cette résolution à toutes les instances pour demander un appui à la MRC du Haut-Richelieu, aux treize municipalités rurales de la MRC du Haut-Richelieu, au Ministre de la santé et des services sociaux Monsieur Christian Dubé, au député provincial du comté de Saint-Jean Monsieur Louis Lemieux, à la députée fédérale du comté de Saint-Jean Madame Christine Normandin, au Collège des médecins du Québec, à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et au Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest.

Adoptée

6. Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 4 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu

56-04-22

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 4, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par Madame Laurence Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers, que la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu adopte le rapport annuel d'activités de l'An 4, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

7. Avis de motion concernant le règlement 527-22 modifiant le règlement 470-17 concernant la paix publique et les nuisances

57-04-22

Monsieur Éric Lachance donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, le règlement 527-22 modifiant le règlement 470-17 concernant la paix publique et les nuisances. Monsieur Éric Lachance présente le règlement.

Adoptée

8. Avis de motion pour le règlement 528-22 relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement UV sur le territoire de la municipalité

58-04-22

Madame Jade Choinière-Pinard donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure, le règlement 528-22 relatif à l'entretien

des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement UV sur le territoire de la municipalité. Madame Jade Choinière Pinard et madame Sophie Loubert présente le règlement.

Adoptée

9. Adoption du règlement numéro 526-22 Décrétant des travaux de réfection sur la rue Principale et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût

59-04-22

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer des travaux de réfection sur la rue Principale;

ATTENDU QUE le coût total de ces travaux est estimé à 2 788 206\$;

ATTENDU QUE la Municipalité entend se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU' un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsque le règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QU' un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du Ministre lorsqu'au moins cinquante pour cent (50%) de la dépense prévue au règlement fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu confirmation du versement de la somme maximale de 2 341 275\$ provenant du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière mentionne l'objet du règlement, le montant de la dépense de même que tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement d'emprunt au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement d'emprunt étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Alexandre Desrochers lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 1^{er} mars 2022 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par Madame Laurence Hamel et résolu unanimement par les conseillers que le règlement numéro 526-22 décrétant des travaux de réfection de la rue Principale et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût soit adopté et qu'il décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 :

Le Conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réfection de la rue Principale, tel qu'il appert du bordereau d'estimation préparé par Tetra-Tech, no de projet 46005TTA joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexes « A ».

ARTICLE 3 :

Le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 2 788 206\$ pour les fins du présent règlement d'emprunt, tel qu'il appert de l'annexe « A ».

ARTICLE 4 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement d'emprunt, le Conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 2 788 206\$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 6 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement d'emprunt est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement d'emprunt et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 :

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement d'emprunt toute contribution ou subvention pouvant lui

être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée pour le présent règlement.

Le Conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment, la somme maximale de 2 341 275\$ provenant du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement, dont le versement est confirmé, tel qu'il appert de la lettre du 11 novembre 2021, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B ». Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 :

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adoptée

10. Inscription au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec

60-04-22

Il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement par les conseillers que la directrice générale, Sophie Loubert, soit autorisée à s'inscrire au congrès de l'ADMQ au coût de 539\$, taxes en sus. Il aura lieu à Québec du 15 au 17 juin 2022 prochain. Les frais suivants sont également défrayés :

Kilométrage : 0,50\$/km

Hébergement : 2 nuitées avec pièces justificatives

Dépenses : 80,00\$/jour sans pièce justificative

Adoptée

11. Inscription au congrès de la COMBEQ

61-04-22

Il est proposé par Monsieur Bruno Paquette, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers que l'inspecteur municipal, Richard Lecompte, soit autorisé à s'inscrire au congrès de la COMBEQ au coût de 320\$, taxes en sus. Il aura lieu à Trois-Rivières du 21 au 23 avril 2022 prochain. Les frais suivants sont également défrayés :

Kilométrage : 0,50\$/km

Hébergement : 2 nuitées avec pièces justificatives

Dépenses : 80,00\$/jour sans pièce justificative

Adoptée

12. Dépôt des Rapports d'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers

62-04-22

CONSIDÉRANT QU' un audit de conformité sur la transmission des rapports financiers a été réalisé en 2022 par la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu a reçu la version définitive des rapports d'audit le 14 mars 2022 dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 86.8 de la loi sur la commission municipale exige que tout rapport de la Commission reçu par une communauté métropolitaine ou par une municipalité en application de l'article 86.7 est déposé à la première séance de son conseil qui suit cette réception;

PAR CONSÉQUENT, le rapport de conformité sur la transmission des rapports financiers est déposé en séance du conseil municipal.

Adoptée

13. Embauche de Madame Aurée Pelchat à titre d'inspecteur municipal et de personne désignée

63-04-22

Il est proposé par Monsieur Bruno Paquette, appuyé par Madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement par les conseillers que Madame Aurée Pelchat soit embauchée rétroactivement au 15 mars 2022 à titre de :

- Inspecteur municipal et en bâtiment;
- Personne désignée pour l'application de la loi sur les Compétences municipales;
- Personne désignée afin de faire respecter la réglementation sur l'écoulement des eaux sous la juridiction de la M.R.C. du Haut-Richelieu;
- Personne responsable de l'application du règlement relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles adopté par la M.R.C. du Haut-Richelieu;

Aux conditions suivantes :

Entrée en fonction : 15 mars 2022

Période de travail : 7h/semaine du 1er avril au 1^{er} novembre et 21h/semaine du 1^{er} novembre au 31 mars

Salaire horaire : 31,22\$

Durée de probation : 3 mois

Présence obligatoire aux réunions du C.C.U.

Allocation pour chaque réunion du C.C.U. : 40,00\$

Frais de déplacement lors de l'exercice de ses fonctions : 0,50\$/km

Adoptée

14. Appui pour une demande à la CPTAQ

64-04-22

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour fin d'aliénation déposée par le Vignoble 1292;

CONSIDÉRANT QUE la demande implique une aliénation de 5.3 ha d'une partie des lots 4 359 125 pour l'échanger avec une partie de 5.3 ha du lot 4 539 127;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a aucun impact sur le potentiel des lots agricoles concernés;

CONSIDÉRANT QUE les lots continueront d'être utilisés à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cet échange de parties de lot n'aura aucun impact sur les activités agricoles avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE le Vignoble 1292 participe au rayonnement agrotouristique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'échange est nécessaire pour l'amélioration des installations du vignoble ainsi que pour son développement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par Madame Laurence Hamel, appuyée par Monsieur Alain Gaucher et résolu unanimement par les conseillers que le Conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu appuie la demande d'autorisation du Vignoble 1292 pour l'aliénation de 5.3 ha du lot 4 359 125.

Adoptée

15. Cellulaire Denis Dionne

65-04-22

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement de défrayer 25,00\$ par mois pour payer une partie des frais du cellulaire personnel de Monsieur Denis Dionne qui l'utilise à des fins professionnelles tout au long de l'année.

Adoptée

16. Approbation de paiement à Aerzen

66-04-22

Il est proposé par Madame Jade Choinière-Pinard, appuyée par Monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement par les conseillers présents de payer la facture de AERZEN au montant de 7 923,77\$, excluant les taxes, pour l'achat d'une soufflante oxygénant les étangs du champ d'épuration du système de traitement des eaux usées.

Adoptée

17. Octroi du contrat pour la réfection de la rue Principale et de divers ponceaux dans la municipalité

67-04-22

L'ouverture des soumissions concernant la réfection des ponceaux et de la chaussée de la rue Principale a eu lieu, jeudi le 31 mars 2022 à 11h01, en présence de Mme Julie Gagnon, directrice générale adjointe et de Mme Sophie Loubert, directrice générale. Trois représentants étaient aussi sur place. Elles se liaient comme suit :

MSA Infrastructures inc.	3 475 000,00\$ taxes incluses
Construction Techroc inc.	3 498 230,43\$ taxes incluses
Eurovia Québec Constructions inc.	3 997 549,63\$ taxes incluses

Il est proposé par Monsieur Bruno Paquette, appuyé par Madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement que le contrat des travaux de réfection des ponceaux et de la chaussée de la rue Principale soit octroyé à MSA Infrastructures inc. au montant de 3 475 000,00\$ taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme, sous la recommandation de la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. Les travaux débuteront à l'été 2022. Le premier volet de ces travaux sera financé par la subvention provenant du Programme d'aide à la voirie locale-Volet redressement, d'un montant de 2 341 275\$ et d'un emprunt découlant du règlement d'emprunt 526-22. Le deuxième volet de ces travaux sera financé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée

18. Informations générales

- ❖ **Les inscriptions en ligne pour le camp de jour sont ouvertes.**
- ❖ **De nouveaux cours seront offerts au printemps.**
- ❖ **La chasse aux cocos aura lieu le 16 avril.**
- ❖ **Les inscriptions de soccer vont bon train, plus de 75 inscriptions déjà.**
- ❖ **La conférence Allo Frigo a eu lieu en mars en collaboration avec la bibliothèque. Une trentaine de personnes a assisté.**
- ❖ **Les dons d'arbres auront lieu encore une fois en mai.**

19. Divers

Comité environnement : Un colloque sur l'environnement a eu lieu le 24 mars. Le CRSQV a préparé cet événement et a offert quatre conférences fort intéressantes.

Les écogestes seront présentés à la population en mai.

La municipalité rencontrera la semaine prochaine tous les organismes pour entendre leur besoin et travailler en collaboration.

20. Période de questions

Quelques questions ont été posées.

21. Levée de la séance

68-04-22

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Il est 20 h 50.

SOPHIE LOUBERT
Greffière-trésorière et
Directrice générale

SYLVAIN RAYMOND,
Maire

Je, Sylvain Raymond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE A

DÉPENSES DU MOIS DE MARS 2022

LISTE SÉLECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE	Chèques et paiements déjà émis en MARS 2022	283 466.50 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS AUTOMATIQUES	Chèques et paiements à émettre pour MARS 2022	9 316.75 \$
Salaires	MARS	26 217.42 \$
GRAND TOTAL	MARS	319 000.67 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement 503-20. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 du Code municipal.

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
*EMM50	EMMANUELLE PRUD'HOMME					
2022-03-28	TR269421	2022-03-31	2022-03-31		FRAIS DE POSTE POUR	19.84
					Total suggéré :	19.84
AERZ50	AERZEN CANADA					
2022-03-25	SEPI-22-007683	2022-04-18	2022-03-31		STAGE DE REMPLACEMENT	9 110.35
					Total suggéré :	9 110.35
ALAR45	GROUPE SÉCURITÉ ALARMA INC.					
2022-03-30	174592	2022-04-30	2022-03-31		ADHÉSION ANNUELLE 01	171.52
					Total suggéré :	171.52
ASS50	ADMQ					
2022-03-31	FAC03847	2022-03-31	2022-03-31		CONGRÈS DIRECTEURS M	619.72
					Total suggéré :	619.72
BOUL50	NICOLE BOULÉ					
2022-03-26	MARS 2022	2022-03-31	2022-03-31		ENTRETIEN	1 746.67
					Total suggéré :	1 746.67
CALA50	CAIN LAMARRE					
2022-03-30	70-0000019599	2022-03-31	2022-03-31		SERV.PROF.ROBERT CUE	282.49
2022-03-30	70-0000019600	2022-03-31	2022-03-31		SERVICES RENDUS 17-0	839.04
					Total suggéré :	1 121.53
CAP50	LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADM. PUBLIQUE					
2022-03-31	R-0000429396	2022-03-31	2022-03-31		PRIME AVRIL 2022	1 832.56
					Total suggéré :	1 832.56
CHEM50	CANADIEN NATIONAL					
2022-03-31	91624577	2022-04-30	2022-03-31		FRAIS MARS 2022	1 186.00
					Total suggéré :	1 186.00
DEPAN50	LE BLAISOIS 2017 INC.					
2022-03-23	23-03-2022	2022-04-23	2022-03-31		ESSENCE	206.01
					Total suggéré :	206.01
DESL55	MARIE DESLONGCHAMPS					
2022-03-29	02-22	2022-04-29	2022-03-31		COURS DANSE THÉÂTRE	360.00
					Total suggéré :	360.00
DUQ55	PATRICK DUQUETTE					
2022-03-26	120	2022-03-31	2022-03-31		DÉNEIGEMENT 26-12 AU	4 124.73
					Total suggéré :	4 124.73

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date</u> <u>facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date</u> <u>paiement</u>	<u>Date</u> <u>chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
EST50	L'ESTACADE CENTRE DE PLEIN AIR					
2022-03-18	22-209	2022-04-18	2022-03-31		PROGRAMME PLEINE NAT	100.00
					Total suggéré :	100.00
GAG55	JULIE GAGNON					
2022-03-30	03-2022	2022-04-30	2022-03-31		déplacement colloque	72.00
2022-03-01	2022-03-01	2022-04-01	2022-03-31		CELLULAIRE FÉVRIER 2	50.00
					Total suggéré :	122.00
HYDR50	HYDRO-QUEBEC					
2022-02-28	618102533951	2022-02-28	2022-02-28		LUMIÈRES DE RUES PAY	1 097.44
2022-03-01	628902516551	2022-03-01	2022-03-01		MINI PARC PAYER INTE	20.50
2022-03-17	646002734979	2022-03-17	2022-03-17		HÔTEL DE VILLE PAYER	954.33
2022-02-24	652302461222	2022-02-24	2022-02-24		TABLEAU ÉLECTRONIQUE	48.64
2022-03-07	653202460846	2022-03-07	2022-03-07		THERMOPOMPE PAYER IN	2 575.91
2022-02-24	660402435392	2022-02-24	2022-02-24		GARAGE MUNICIPAL PAY	637.17
2022-02-24	662202436348	2022-02-24	2022-02-24		ÉGOÛTS PAYER INTERN.	825.48
2022-03-01	684702323486	2022-03-01	2022-03-01		CLIGNOTANT PAYER INT	51.27
2022-03-28	691902253112	2022-03-28	2022-03-28		RUE LATOUR PAYER INT	27.77
					Total suggéré :	6 238.51
LABO65	GROUPE ENVIRONNEX					
2022-03-31	75442	2022-04-30	2022-03-31		ANALYSE EAU USÉE	446.68
					Total suggéré :	446.68
LED50	FRANCOIS LEDUC					
2022-03-01	2022-03-01	2022-03-31	2022-03-31		CELLULAIRE FÉVRIER 2	50.00
2022-03-03	SEM.27	2022-03-31	2022-03-31		SEMAINE DU 20-02 AU	80.00
2022-03-10	SEM.28	2022-03-31	2022-03-31		SEMAINE DU 27-02 AU	80.00
2022-03-17	SEM.29	2022-03-31	2022-03-31		SEM.DU 06-03 AU 12-0	80.00
2022-03-24	SEM.30	2022-03-31	2022-03-31		SEMAINE DU 13-03 AU	80.00
					Total suggéré :	370.00
LUME50	LUMEN					
2022-03-24	24738004-00	2022-04-24	2022-03-31		BALLAST GARAGE MUNIC	134.22
					Total suggéré :	134.22
MRCH50	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU					
2022-03-01	CRF2200047	2022-04-01	2022-03-31		QUOTE PART MATIÈRES	20 751.23
2022-03-15	CRF2200211	2022-04-15	2022-03-31		ADMINISTRATION PAYER	63 301.34
					Total suggéré :	84 052.57
MUN15	MUNICIPALITÉ DE LACOLLE					
2022-03-23	17	2022-04-23	2022-03-31		ENTRAIDE INCENDIE FE	1 768.03
					Total suggéré :	1 768.03

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
MUNI20	MUNICIPALITE DE NAPIERVILLE					
2022-03-29	1ER VERSEMENT	2022-04-29	2022-03-31		ENTENTE INCENDIE 202	78 704.18
2022-03-29	2 IÈME VERS.	2022-04-29	2022-03-31		ENTENTE INCENDIE	78 704.18
					Total suggéré :	157 408.36
PAS50	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PMA					
2022-03-30	00188920	2022-04-30	2022-03-31		ALIMENTS CAUCUS	34.78
2022-03-21	00258827-1	2022-04-21	2022-03-31		ALIMENTS POUR CRSQV	42.12
					Total suggéré :	76.90
PELL50	NANCY PELLETIER					
2022-01-12	2022-01	2022-01-31	2022-01-31		PREMIER PAIEMENT DE	1 375.00
					Total suggéré :	1 375.00
PGSY50	PG SOLUTIONS INC.					
2022-03-28	CESA47904	2022-04-28	2022-03-31		CONTRAT D'ENTRETIEN0	1 394.36
2022-03-28	STD47655	2022-04-28	2022-03-31		GESTION DES PERMIS	6 982.44
					Total suggéré :	8 376.80
RAY50	SYLVAIN RAYMOND					
2022-03-04	2022-03-04	2022-04-04	2022-03-31		CELLULAIRE FÉVRIER 2	50.00
					Total suggéré :	50.00
ROBE55	ROBERT SOUCY					
2022-03-25	04	2022-03-31	2022-03-31		3 GALLONS DE SIROP D	180.00
					Total suggéré :	180.00
SERV16	SERVICES DE CARTES DESJARDINS					
2022-02-28	J.GAG.FÉV.2022	2022-02-28	2022-02-28		DÉPENSES FÉVRIER 202	1 936.39
					Total suggéré :	1 936.39
TENC50	TENCO INC.					
2022-03-31	798602	2022-04-30	2022-03-31		ENTRETIEN MACHINERIE	281.61
					Total suggéré :	281.61
YVON50	YVON GIRARD					
2022-03-25	217484	2022-04-25	2022-03-31		EAU ET CAFÉ	50.50
					Total suggéré :	50.50
					Grand total :	283 466.50
46 enregistrement(s)						

DU 01-03-2022 AU 31-03-2022

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
MARIE DESLONGCHAMPS DESL55	01-03-22	15764	COURS G/L	360.00	FACTURE 01-22 (02/02;09/02;16/02;23/02)	02 70190 454	360.00
PRAIRIE MARIE-PASCALE PRA01	04-03-22	15765	COURS G/L	30.00	ECOGESTES REMBOURSEMENT récupérateur d'eau montant unique 30\$ par adresse	02 11000 145	30.00
M. MAURICE BAUDRY BAUD50	04-03-22	15766	COURS G/L	150.00	FORMATEUR COURS SAISONNIER YOGA 16-23 FÉVRIER	02 70190 454	150.00
M. MAURICE BAUDRY BAUD50	09-03-22	15767	COURS G/L	150.00	FORMATEUR COURS SAISONNIER YOGA 2 ET 9 MARS	02 70190 454	150.00
M. MAURICE BAUDRY BAUD50	23-03-22	15768	COURS G/L	150.00	FORMATEUR COURS SAISONNIER YOGA 16 ET 23 MARS	02 70190 454	150.00
MADAME ALINE MAILLOUX MAI04	04-03-22	15769	COURS G/L	100.00	ECOGESTES REMBOURSEMENT outil de jardinage, max 100\$ aux 5 ans par adresse	02 11000 145	100.00
SOCIETE CANADIENNE DES PO SOCI050	04-03-22	15770	COURS 9815593462	133.78	PUBLIPOSTAGE SPORTS ET CULTURE	02 70190 321	133.78
LA CAPITALE ASSUREUR DE L CAP50	04-03-22	15771	COURS R-0000424245	1,829.47	ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER	55 13870 000	1,829.47
THIBEAULT PHILIPPE THI02	04-03-22	15772	COURS G/L	100.00	ECOGESTES REMBOURSEMENT outil de jardinage, max 100\$ aux 5 ans par adresse	02 11000 145	100.00
CORPORATION PRESSE COMMER PRESS50	09-03-22	15773	COURS GSA009076643	870.04	ACHAT DE PÉRIODIQUES	02 70230 520	870.04
SOCIETE CANADIENNE DES PO SOCI42	09-03-22	15774	COURS G/L	375.93	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL SOMMAIRE FINANCIER 07-03-22	02 13001 321	375.93
M. MICHEL DUBOIS DUBO50	09-03-22	15775	COURS 11	367.00	SALAIRE RÉGULIER - ENL. NEIGE	02 33000 141	367.00
LE MOUEL-SMAGGHE FABIENNE LEM50	15-03-22	15776	COURS 14-03-2022	450.00	FORMATEUR COURS SAISONNIER	02 70190 454	450.00
MICHEL LALUMIÈRE LAL50	15-03-22	15777	COURS 12	350.00	FORMATEUR COURS SAISONNIER	02 70190 454	350.00
PARADIS MONIQUE PAR55	15-03-22	15778	COURS G/L	16.08	ACHAT DE VOLUME	02 70230 519	16.08
FOUCAULT NADINE FOU55	15-03-22	15779	COURS G/L	25.13	REMBOURSEMENT SPORTS ENFANTS Natation Amielle 167.50 x 15% = 25.13	02 70191 447	25.13
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE MUNI60	15-03-22	15780	COURS COSTCO	85.83	COLLOQUE CRSQV	02 70160 454	85.83

DU 01-03-2022 AU 31-03-2022

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
SERGE CÔTÉ COTE55	15-03-22	15781 COURS	203029	71.83	GYMNASE - ENT.RÉPARATION	02 70150 522	71.83
M.MICHEL DUBOIS DUBO50	16-03-22	15782 COURS	12	336.70	SALAIRE RÉGULIER - ENL. NEIGE	02 33000 141	336.70
COPIACTIVE INC. COPI50	16-03-22	15783 COURS	219428	28.74	FORMATION -COLLOQUE	02 70160 454	28.74
SERGE CÔTÉ COTE55	23-03-22	15784 COURS	203966	228.69	GYMNASE - ENT.RÉPARATION	02 70150 522	228.69
SOCIETE CANADIENNE DES PO SOCI42	23-03-22	15785 COURS	G/L	830.03	DEP. POUR LE COMPTOIR POSTAL sommaire financier 21-03-2022	02 13001 321	830.03
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CARR40	30-03-22	15787 COURS	139	937.50	FRAIS DE DEPLACEMENT LOISIRS	02 70160 310	937.50
LE MOUEL-SMAGGHE FABIENNE LEM50	30-03-22	15788 COURS	25-03-2022	540.00	FORMATEUR COURS SAISONNIER	02 70190 454	540.00
SOPHIE HÉBERT HEBE50	30-03-22	15789 COURS	1	800.00	FORMATEUR COURS SAISONNIER	02 70190 454	800.00
TOTAUX			25 CHEQUES	9,316.75			

DATE 04-04-2022 13:08
IMPRIME LE: 04-04-2022
MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

LISTE SELECTIVE DES DEBOURSES VENANT DES CHEQUES EN CIRCULATION
BANQUE - COMPTE GENERAL (54 11200 000)

PAGE 3
DETAILLE

DU 01-03-2022 AU 31-03-2022

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
-----	------	-------------	-----------	---------	-------------	------	-----------

NUMERO DU FOURNISSEUR

GRAND TOTAUX			25 PAIEMENTS	9,316.75			
--------------	--	--	--------------	----------	--	--	--